



SUIVI QUALITATIF DES INDICATIONS DES DISPOSITIFS MEDICAUX IMPLANTABLES : QUELS OUTILS ?

Claire MAURER, Gabriel GUZMAN, Sandra WISNIEWSKI, Bénédicte GOURIEUX
Service Pharmacie - Stérilisation, Hôpitaux Universitaires, Strasbourg

claire.maurer@orange.fr

Contextes

- **Réglementaire** : traçabilités sanitaire et financière des dispositifs médicaux implantables (DMI)
- **Financier** : remboursement en dehors des groupes homogènes de séjour (GHS)
→ DMI inscrits sur la liste des produits et prestations (LPP) comprenant :
tarif de remboursement, modalités de prescription, indications de pose
- **Institutionnel** : Contrat d'Amélioration de la Qualité et de l'Efficiace des Soins (CAQES)
→ indicateur national de suivi qualitatif des indications des DMI remboursés

en sus des GHS :
$$\frac{\text{Nombre de DMI posés en accord avec les indications LPP}}{\text{Nombre total de DMI posés et rattachés à un code LPP}}$$

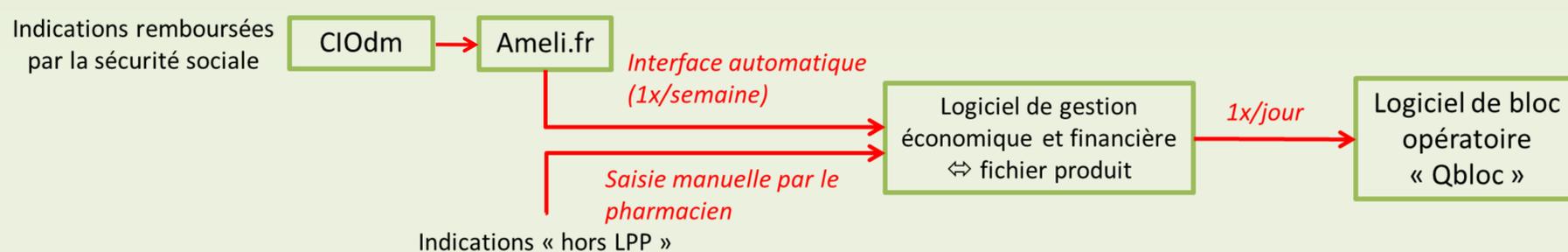
Objectif

Répondre facilement à l'indicateur national de suivi qualitatif des indications des DMI remboursés en sus des GHS

→ Renseignement informatique des indications de pose en peropérateur, dans le logiciel de bloc opératoire « Qbloc »

Matériel et méthodes

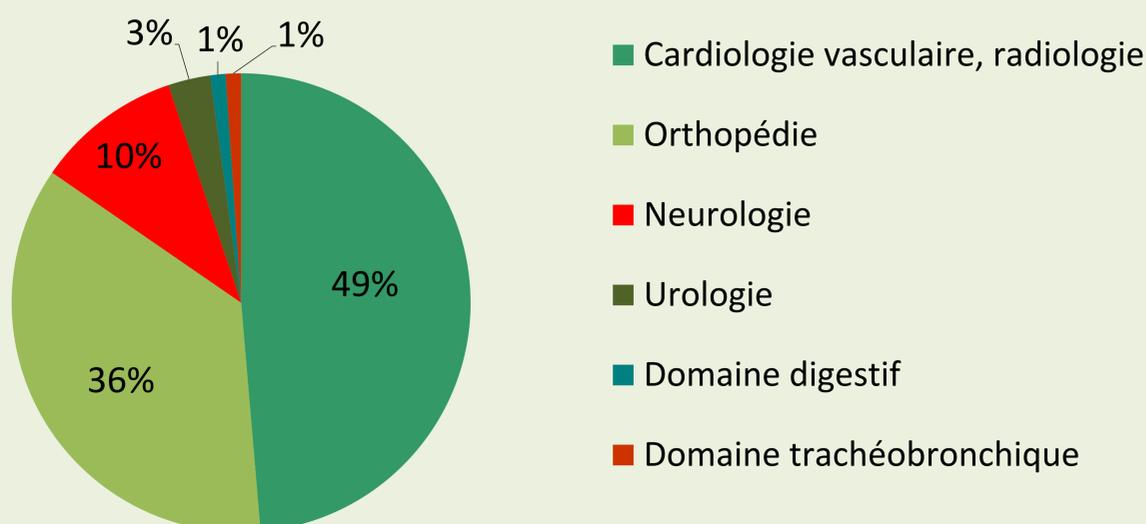
- Lister l'ensemble des DMI rattachés à un code LPP et leurs indications LPP correspondantes à partir de l'interface avec CIOdm ;
- Rencontrer les cliniciens utilisateurs de ces DMI pour leur expliquer la démarche ;
- Lister avec les cliniciens les éventuelles indications de pose non inscrites à la LPP ;
- Valider scientifiquement (publications, recommandations de sociétés savantes) et institutionnellement (COMEDIMS) les indications « hors LPP » ;
- Renseigner l'ensemble des indications LPP et « hors LPP » sous forme de champ bloquant pré-rempli dans le logiciel de bloc opératoire.



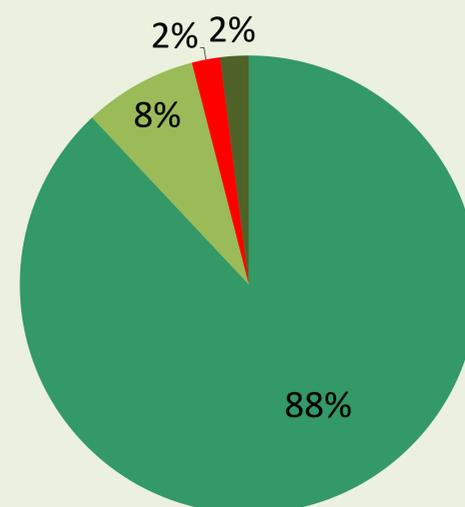
Résultats

370 codes LPP étudiés **25** cliniciens rencontrés **50** indications « hors LPP » listées **32** fiches COMEDIMS validées **136** codes LPP concernés par une indication « hors LPP »

Répartition du nombre de codes LPP étudiés (en pourcentage) par pôles



Répartition du nombre d'indications « hors LPP » (en pourcentage) par pôles



Discussion et conclusion

- Bonne acceptabilité de la démarche par les cliniciens
- Pérennisation du travail : → instruction de travail pour l'équipe pharmaceutique pour la gestion des indications ;
→ communication auprès des cliniciens via une note d'information diffusée à chaque modification, ajout ou suppression d'indication.
- Calcul de l'indicateur national de suivi qualitatif des indications des DMI remboursés en sus des GHS, via une requête informatique en cours de réalisation